

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Présents : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Alexandre LEFEVRE - Evelyne DESICY – Maria DE SOUSA ANTUNES – François DUJARDIN - Christelle RONDEL (secrétaire) - Christophe MARTEL – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN – Pierre SOURDILLE.

Absents excusés : Manon CHABOT

Déroulé de la séance : Début 18h10

- **Présentation du Compte de Gestion** du Percepteur par l'Adjoint aux finances.

Vote : 14 « pour »

- **Présentation du Compte Administratif** par l'Adjoint aux finances.

Le Compte Administratif 2021 est conforme au Compte de Gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 857 213,85 € et un montant total de recettes de 1 056 067,61 €.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	577 682,30 €	777 129,66 €	+ 199 447,36 €
Investissement	279 531,55 €	278 937,95 €	- 593,60 €
TOTAL	857 213,85 €	1 056 067,61 €	+ 198 853,76 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de 199 447,36 €

La section d'investissement présente un déficit de 593,60 €

Le compte administratif présente un résultat global de clôture excédentaire de 198 853,76 €.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021

Vote : 13 « pour »

- **Affectation du résultat 2021**

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	
DEPENSES	939 663,00 €
RECETTES	810 734,00 €

déficit R à R 128 929,00

+

déficit investissement 593,60

BESOIN DE FINANCEMENT : = 129 522,60 €

affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement : C/1068

129 522,60 €

excédent de fonctionnement disponible 69 924,76 €

Vote : 14 « pour »

- **Présentation du budget primitif 2021** par l'Adjoint aux finances

- Section fonctionnement équilibrée à 743 668,00 €

- Section d'investissement équilibrée à 955 292.00 €

Vote : 3 « contre » et 11 « pour »

Création poste non permanent :

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour la création d'un poste non permanent à la Voirie à temps partiel pour une durée de 4 mois.

Vote : 14 « pour »

➤ **Taux imposition 2022 : Le taux des impôts locaux pour 2022 reste inchangé**

A noter que les bases d'imposition ont été augmentées par l'État (taux d'inflation 2021) de 3 %

Taxe Foncière Bâti 37,73 %

Taxe Foncière Non Bâti 71,41 %

Vote : 14 « pour »

➤ **Demande de subvention auprès du Conseil Régional :** délibération modificative à celle du 24/01/22 concernant le montant de la subvention sollicitée pour aménagement de bourg .

Vote : 14 « pour »

➤ **Projet d'aménagement d'un terrain :** La commune est très souvent sollicitée par des personnes souhaitant acquérir des terrains en vue de la construction. Compte tenu d'une offre très limitée, de la nécessité de renouveler sa population et de faire vivre l'école, la Commune pourrait aménager un terrain en vue de réaliser un lotissement communal. Charge au Conseil de trouver ce terrain. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'utilité de ce projet

Vote : 14 « pour »

Divers : Bâtiment Cure :

Un administré s'est positionné pour acheter ce bâtiment pour le réhabiliter en créant un logement. Proposition d'achat : 5000 € Pas besoin d'une évaluation de domaines, Commune de moins de 2000 habitants.

Proposition du Conseil : Reporter la délibération au prochain Conseil, des compléments d'information sont nécessaires.

Remerciements : le Maire remercie l'Adjoint aux finances et la Secrétaire de Mairie pour le travail fourni notamment lors du bilan 2021 et de l'élaboration du budget primitif 2022.

Fin de séance : 20h15